



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente et un mars 2026, convocation du Conseil Municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour la tenue d'une session ordinaire, à la Salle des Saulniers le mardi 7 avril 2026 à 18h30.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte-rendu
- Délégation aux adjoints
- Election des représentants au Syndicat Départemental d'Energie (SDE76)
- Election des représentants pour siéger au Comité Syndical du Syndicat d'Etudes et d'Aménagement de la Basse Vallée de la Varenne (S.I.E.A.B.V.V.)
- Election des membres élus appelés à siéger au Centre Communale d'Action Sociale (C.C.A.S.)
- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Election d'un représentant élu au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)
- Election des représentants du Comité Intercommunal d'Aide Personnalisée (C.I.A.P.)
- Election des membres aux commissions communales
- Vote des taux d'imposition des taxes locales
- Demande de subvention à la participation course solidaire Oxfam – Les Bouteilles de Rouxmesnil
- Demande d'organisation d'une après-midi festive dans le parc du Prieuré par l'Espace Georges Thurin le 06/05/2026
- Demande de subvention Deep Jumping 2026
- Informations – Questions diverses
- Tour de table

SÉANCE DU 07 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Pascal LEGOIS, Maire.

Etaient présents : Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Alain NOEL, Martine BUISSON, Alain DEHAIS, Priscille CLEMENT, Gilles BIMONT, Pascal CAILLY, Fabrice LANGEVIN, Florence COSSARD, Stéphanie LEVILLAIN (arrivée au point 35/26), Fanie EVRARD, Candice BILLIER, Romain OSVALT, Gilles LECLERC, Dominique DARBON

Etaient Absents : Stéphanie LEVILLAIN a donné pouvoir à Florence COSSARD (jusqu'au point 34/26)
Yann TROTEL

Mme Anne-Marie ARTUR a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité

DELEGATIONS AUX ADJOINTS

Pour information, Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux des délégations de fonctions et de signature données à chaque adjoint ainsi qu'aux deux conseillers municipaux délégués.

A Mme DELAHAYE Marie-Laure, 1^{er} adjoint : délégations de fonctions et de signature pour la communication, l'animation et les aînés

A Mr SAHUT Ronald, 2^{ème} adjoint : délégations de fonctions et de signature pour les travaux d'aménagement et d'entretien des bâtiments communaux, voirie et espaces municipaux

A Mme ARTUR Anne-Marie, 3^{ème} adjoint : délégations de fonctions et de signature pour la petite enfance et l'éducation

A Mr NOEL Alain, 4^{ème} adjoint : délégations de fonctions et de signature pour les festivités et animations de la commune, le Plan Communal de Sauvegarde, les associations communales et sportives ainsi que les aînés (uniquement pour la galette et le repas)

A Mme EVRARD Fanie, Conseiller Municipal Délégué : délégations de fonctions pour la communication, uniquement pour la partie agencement et mise en page du site internet, bulletin municipal...) – En lien avec Mme DELAHAYE Marie-Laure

A Mr CAILLY Pascal, Conseiller Municipal Délégué : délégations de fonctions et de signature pour les visites de sécurité dans les établissements recevant du public, les services techniques (matériel, sécurité, entretien) ainsi que la gestion des visites périodiques concernant les inspections de voirie, espaces verts et bâtiments – En lien avec Ronald SAHUT

33/26 – ELECTION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE (SDE 76)

Suite au renouvellement du conseil municipal, chaque commune adhérente doit procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du Syndicat Département d'Energie 76

Monsieur le Maire propose un vote à main levée, comme le permet l'article L5211.7 du C.G.C.T. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Sont élus, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Délégué titulaire : Ronald SAHUT
- Délégué suppléant : Fabrice LANGEVIN

34/26 – ELECTION DES REPRESENTANTS POUR SIEGER AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA BASSE VALLEE DE LA VARENNE (S.I.E.A.B.V.V.)

Suite au renouvellement du conseil municipal, chaque commune membre doit procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et d'un suppléant pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de la Basse Vallée de la Varenne (S.I.E.A.B.V.V.).

Monsieur le Maire propose un vote à main levée, comme le permet l'article L2121-21 du C.G.C.T. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Sont élus, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Délégué titulaire : Marie-Laure DELAHAYE
- Délégué titulaire : Candice BILLIER
- Délégué suppléant : Dominique DARBON

Arrivée de Stéphanie LEVILLAIN

ELECTION DES MEMBRES ELUS A SIEGER AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

35/26 – FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Vu les articles L.123-4 et L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Il n'est pas fixé de nombre minimum de membres du CCAS. Toutefois, 4 catégories d'associations devant obligatoirement faire partie du conseil d'administration, il est possible d'en déduire que ce nombre ne peut être inférieur à 4 membres nommés et 4 membres élus, soit 8 membres, en plus du maire qui est président de droit.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Fixe à 8 le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire
- Note que la Présidence revient de droit à Monsieur Pascal LEGOIS, Maire

36/26 – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Considérant que l'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel

Considérant que le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS est au nombre de 4

Le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration. Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Liste A : Mme Anne-Marie ARTUR – Mme Stéphanie LEVILLAIN – Mme Florence COSSARD – Mme Dominique DARBON

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 18

Bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Nombre de voix obtenue par la liste A : 18

Le Conseil Municipal proclame donc élus membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

Mme Anne-Marie ARTUR – Mme Stéphanie LEVILLAIN – Mme Florence COSSARD – Mme Dominique DARBON

37/26 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant que la commission d'appel d'offres est composée du maire ou de son représentant et de 3 membres du Conseil Municipal

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants de la commission d'appel d'offres en nombre égal à celui des membres titulaires.

Considérant qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret
Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

M. Ronald SAHUT
M. Pascal CAILLY
M. Gilles LECLERC

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme Martine BUISSON
M. Gilles BIMONT
Mme Fanie EVRARD

Sont donc désignés en tant que :

- Membres titulaires : Ronald SAHUT - Pascal CAILLY - Gilles LECLERC
- Membres suppléants : Mme Martine BUISSON - M. Gilles BIMONT - Mme Fanie EVRARD

38/26 – ELECTION D'UN REPRESENTANT ELU AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)

Considérant que la Commune de Rouxmesnil-Bouteilles est membre du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)

Considérant que chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Désigne Mme Marie-Laure DELAHAYE comme déléguée représentant le collège des élus au C.N.A.S.

39/26 – ELECTION DES REPRESENTANTS DU COMITE INTERCOMMUNAL D'AIDE PERSONNALISÉE (C.I.A.P.)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune doit être représentée au C.I.A.P. d'Arques la Bataille.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Désigne Mme Marie-Laure DELAHAYE et Mme Florence COSSARD membres titulaires
- Désigné Mme Priscille CLEMENT membre suppléant

40/26 – ELECTION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS COMMUNALES

Voici l'ensemble des résultats aux élections des commissions communales :

COMMISSION FINANCES ET ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Présidence : Pascal LEGOIS

Membres : Ronald SAHUT – Alain NOEL – Marie-Laure DELAHAYE – Gilles LECLERC – Pascal CAILLY
– Anne-Marie ARTUR

COMMISSION COMMUNICATION

Présidence : Marie-Laure DELAHAYE

Membres : Fanie EVRARD – Anne-Marie ARTUR – Gilles LECLERC

Responsables de la commission des aînés intégrée dans la commission Communication : Marie-Laure DELAHAYE et Anne-Marie ARTUR

COMMISSION TRAVAUX – EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS – MAINTENANCE ET ENTRETIEN

Présidence : Ronald SAHUT

Membres : Pascal CAILLY - Alain NOEL – Candice BILLIER – Fanie EVRARD - Gilles LECLERC – Fabrice LANGEVIN – Gilles BIMONT - Anne-Marie ARTUR – Martine BUISSON – Marie-Laure DELAHAYE – Dominique DARBON

COMMISSION SPORT ET ASSOCIATIONS

Présidence : Alain NOEL

Membres : Marie-Laure DELAHAYE - Gilles BIMONT - Fabrice LANGEVIN – Romain OSVALT – Alain DEHAIS - Anne-Marie ARTUR

COMMISSION ANIMATIONS

Présidence : Alain NOEL

Membres : Ronald SAHUT - Alain DEHAIS - Candice BILLIER - Dominique DARBON - Gilles LECLERC - Romain OSVALT – Stéphanie LEVILLAIN - Gilles BIMONT – Florence COSSARD – Priscille CLEMENT - Anne-Marie ARTUR - Martine BUISSON – Marie-Laure DELAHAYE – Pascal CAILLY

COMMISSION PETITE ENFANCE - ECOLES

Présidence : Anne-Marie ARTUR

Membres : Marie-Laure DELAHAYE - Priscille CLEMENT - Florence COSSARD - Stéphanie LEVILLAIN - Gilles LECLERC

COMMISSION LOGEMENT

Présidence : Pascal LEGOIS

Membres : Alain NOEL - Ronald SAHUT - Marie-Laure DELAHAYE - Priscille CLEMENT - Pascal CAILLY

41/26 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

Pour rappel : l'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait figé les taux de taxe d'habitation (TH) 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la TH sur les résidences principales.

Depuis 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de la TH, qui concerne :

- Les résidences secondaires,
- Les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non assujettis à la CFE,
- Les locaux meublés sans caractère industriel et commercial occupés par les organismes de l'état ou des collectivités locales et non exonérés en application du 1° du II de l'article 1408 CGI,
- Les logements vacants depuis plus de deux ans lorsque la collectivité a instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

Monsieur le Maire présente le tableau des trois taxes directes locales pour cette année 2026 : Taxe d'Habitation, Taxe Foncière (bâti) et Taxe Foncière (non bâti) et propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2026.

LIBELLE	TAUX DE REFERENCE 2025	COEF DE VARIATION	TAUX DE REFERENCE 2026	BASE D'IMPOSITION PREVISIONNELLE 2026	PRODUIT FISCAL ATTENDU
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	15.12 % Taux commune 2025 + 25.36 % Taux Départemental 2025 = 40.48 %	1.000000	40.48 %	4 455 000.00	1 843 864.00 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	12.46 %	1.000000	12.46 %	33 800.00	4 211.00 €
Taxe Habitation	5.5%	1.000000	5.5%	39 400.00	2 167.00 €
Total					1 850 242.00 €

Pour information, la totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2026 est :

- Produit attendu taxes à taux votés par la commune suite à l'application du nouveau schéma de financement : 1 850 242.00 €
- Allocations compensatrices et Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle : 916 637.00 €
- Versement du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources : 267 641.00 €
- Contribution à la suite de l'application du coefficient correcteur : - 1 595 740.00 €

Montant total prévisionnel 2026 au titre de la Fiscalité Directe Locale : 1 438 780.00 €

Il est à noter une baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle pour un montant de 43 661.00 € et de l'allocation compensatrice locaux industriels de 58 637 €.

Soit une diminution des recettes réelles de fonctionnement de 102 298.00 € pour l'année 2026.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De ne pas pratiquer d'augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 et approuve l'application de taux présentés ci-dessus.

42/26 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA PARTICIPATION COURSE SOLIDAIRE OXFAM – LES BOUTEILLES DE ROUXMESNIL

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'équipe « Les Bouteilles de Rouxmesnil », pour la participation à la course solidaire organisée par Oxfam France.

Demande de subvention soutien **OXFAM 2026 - "Les Bouteilles de Rouxmesnil"**

Conseil municipal : Mardi 7 avril 2026 à 18h30

Présentation de l'équipe :

Nous sommes une équipe de 4 participants, habitants Rouxmesnil-Bouteilles :

- Mélissa CHAUMONT - 35ans - conseillère en matériel médical
- Houna CHAUMONT - 17 ans - étudiante en BAC pro ASSP (Accompagnement Soins Services à la Personne)
- Marie Indira HEROUARD - 28ans - Educatrice Spécialisée
- Vincent HEROUARD - 17ans - étudiant en BAC pro TCB (Technicien Construction Bois)

Nom de notre équipe : "Les Bouteilles de Rouxmesnil"

Présentation du projet :

Participation au trailwalker Oxfam Dieppe 2026

50 Km de nuit à pied en moins de 15 heures

Par équipe de 4 marcheurs (sans relai)

Du 4 au 5 juillet 2026 (Départ à 22H)

Objectif :

Soutenir les actions d'Oxfam en portant les couleurs de notre commune.

Objectif financier :

1000€ de dons à récolter pour pouvoir prendre le départ de la course

Montant collecté à ce jour : 350€

Dons collectés auprès de 4 particuliers et l'entreprise "Car Autin"

Un don promis en attente : Bastide Le Confort Médical de Saint Aubin Sur Scie

Actions réalisées :

- Contact de toutes les entreprises de Rouxmesnil-Bouteilles par mail
- Démarchage des commerçants (Belvédère et Saint Aubin Sur Scie)
- Communication sur les réseaux sociaux (Principalement TikTok)

Pourquoi solliciter la commune :

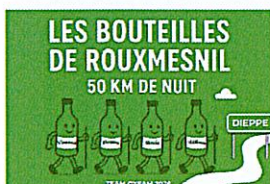
- Encourager d'autres partenaires
- Donner de la crédibilité au projet
- Sécuriser notre participation

En contrepartie du soutien accordé, nous proposons de mettre en avant la communes et les partenaires qui le souhaitent à travers leurs logos sur nos t-shirts le jour de l'évènement ainsi que sur nos réseaux sociaux.

Pour soutenir notre projet, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessous afin d'accéder directement à notre cagnotte en ligne sur le site de l'OXFAM.

Nous restons disponibles également par téléphone au 06.74.44.12.92 ou par mail à l'adresse suivante : melissa-chaumont@hotmail.fr

Nous vous remercions sincèrement pour l'attention portée à notre projet.



Pour information, Oxfam France est une association de loi 1901, qui a pour objectif de lutter contre la pauvreté et combattre les inégalités qui l'alimentent

Depuis 1988, l'association mène des campagnes de mobilisation citoyenne et de pression sur les responsables politiques et économiques. Oxfam France soutient également les actions humanitaires d'urgence et les projets de développement de la confédération internationale Oxfam, en collaboration avec des organisations locales et des alliés dans le monde entier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents ou représentés (10 pour, 8 contre) :

- De donner un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €
- L'équipe devra procéder à de la communication (logo de la Commune, photos...) et assurer un suivi de son projet auprès de la mairie
- Cette subvention sera imputée sur le compte 65748 du budget communal 2026

43/26 – DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE APRES-MIDI FESTIVE DANS LE PARC DU PRIEURE PAR L'ESPACE GEORGES THURIN

La municipalité a reçu un mail de l'E.G.T. qui, dans le cadre du renouvellement de son projet social, est amené à réaliser un diagnostic de territoire sur son secteur d'intervention, dont la commune de Rouxmesnil-Bouteilles fait partie intégrante.

A ce titre, il apparaît essentiel de pouvoir recueillir l'expression et les besoins de nos administrés.

L'E.G.T. souhaiterait ainsi organiser une après-midi festive le mercredi 6 mai de 15h à 17h, devant la mairie.

Cet évènement permettrait de favoriser un temps de rencontre convivial entre les habitants et l'équipe de l'E.G.T., tout en permettant de faire connaître ses actions et les services proposés.

Diverses animations seraient mises en place, notamment un atelier de maquillage pour les enfants, des structures gonflables, un espace de jeux extérieurs ainsi que d'autres activités en cours d'élaboration.

Les élus seraient les bienvenus et invités à y contribuer également.

Des crêpes et du café seront offerts aux participants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De donner un avis favorable à l'organisation de cette après-midi festive dans le parc du prieuré.

44/26 – DEMANDE DE SUBVENTION DEEP JUMPING 2026

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par mail de l'association Deep Jumping le 16 mars 2026

« Monsieur le Maire,

L'association DEEP JUMPING (*association régie par la loi du 1er juillet 1901 enregistrée auprès de la Sous-Préfecture de DIEPPE le 15 novembre 2023 et publiée au JO annonce n°1764*) est une association qui organise pour la troisième année consécutive en 2026, un concours de sauts d'obstacles, sur l'hippodrome de Dieppe-Rouxmesnil, les 26 et 27 septembre 2026.

Deep Jumping n'est pas qu'un concours hippique, c'est un évènement grand public, qui se veut familial, fédérateur et inclusif.

Tel était le pari de départ :

- un évènement local : soutenu par des acteurs locaux pour faire revenir les chevaux de sports à Dieppe,
- un évènement accessible : l'évènement est gratuit, à proximité du centre ville, desservi par tous les modes de transports, ce qui le rend accessible (économiquement, socialement, sportivement),
- un évènement durable : le circuit court est notre devise !

Un évènement local

Le monde équestre comme d'autres subit depuis plusieurs années (décennies même), un délitement des petits acteurs au profit de gros pôles catalyseurs.

Deep Jumping est né pour essayer d'apporter une alternative.

Sept dieppoises, cavalières amateurs, trentenaires, se sont imaginées pouvoir faire revivre les concours hippiques à l'ambiance familiale des années 1990, avec une équipe 100% locale composée de :

- 70 partenaires
- 50 mécènes
- 60 bénévoles
- 20 exposants

Un événement accessible

Souvent perçu comme inaccessible voire élitiste, le cheval est accessible gratuitement au Deep Jumping. En 2026, en plus de l'entrée gratuite, les familles, les grands comme les petits, pourront venir admirer nos fidèles amis sans dépenser un seul euro pour les activités des tout petits : baptême poney, jeux gonflables.

La restauration et la buvette seront toujours à prix bas (grâce à un réseau de partenaires et fournisseurs locaux qui adhèrent à la philosophie de l'événement et la soutiennent par leur dons/ remises sur leur prix de vente).

Côté cavalier, nous avons pris le contre-pied de ce qui se fait chez les autres organisateurs de concours : des prix de participation les plus bas de toute la région, des dotations généreuses, des cadeaux/lots nombreux et locaux. Leurs témoignages sur les réseaux en disent plus longs que tous les discours que nous pourrions écrire (cf PJ).

Un événement durable

Sur l'aspect environnemental bien sûr, parce que tous nos fournisseurs viennent du bassin dieppois. Tous nos sponsors également.

Côté exposants, un village de 20 tentes avec des artisans, des commerçants, des entrepreneurs locaux qui profitent de notre manifestation et de notre public pour mettre en avant leur savoir-faire et faire connaître leur activité.

Et parmi eux, une émanation de DeepJumping : *Deep Broc*. Un vide-sellerie, dépôt-vente d'équipements de seconde main, écologique et économique, pour permettre aux petites bourses de s'équiper pour le prix d'un sandwich.

Le bien-être animal reste au cœur de nos préoccupations, c'est pourquoi notre événement est heureux de les accueillir dans les prestigieuses installations de l'hippodrome (labellisé Equures) où les boxes et les espaces dédiés au cheval rendent son séjour des plus confortables et adaptés.

Pour la troisième édition de cet événement désormais attendu dans le calendrier des cavaliers comme dans celui du grand public, nous avons donné rendez-vous les 27 et 28 septembre 2026.

Cependant, le site mis à disposition par l'hippodrome jusqu'à lors doit être utilisé par celui-ci à d'autres fins, c'est pourquoi un autre site nous est mis à disposition, mais celui-ci entraîne des modifications organisationnelles importantes, aux conséquences budgétaires notables.

Ainsi, au nom du bureau, j'ai l'honneur de solliciter par la présente, une subvention d'un montant de 500 euros, afin de pouvoir assurer la tenue de la 3e édition du DEEP JUMPING et ainsi garantir la pérennité de notre association et de la compétition équestre sur notre territoire. A toutes fins utiles, vous trouverez en pièce jointe la plaquette de présentation de cette troisième édition.

Nous restons à votre entière disposition pour tout rendez-vous que vous jugeriez nécessaire.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre besoin, et dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre respectueuse considération.

L'équipe Deep Jumping. »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De donner un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 €, à la condition exclusive que le logo de la Commune apparaisse sur tous les documents officiels de cet événement (affiches, flyers...)
- Les affiches de cet événement devront nous parvenir au plus tôt afin d'en informer nos habitants
- Cette subvention sera imputée sur le compte 65748 du budget communal 2026

INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Remerciements

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Mme Boullard et de sa famille qui remercient Monsieur Grout, et les membres de son Conseil Municipal anciennement élu pour l'accueil très chaleureux qu'ils ont reçu lors de la réception donnée à l'occasion des 100 ans de Mme Boullard le 21 février dernier ainsi le bon cadeau de 200 € offert pour un repas au Bistrot Gourmand, grâce auquel Mme Boullard a pu profiter de toute sa famille.

Monsieur le Maire informe également les élus avoir reçu un mail de Mme Emilie LEROUX, adjoint technique, nous informant de la naissance de sa petite fille Inaya le 5 avril 2026. Le Conseil Municipal félicite cet agent pour l'arrivée du bébé.

TOUR DE TABLE

Mme DELAHAYE informe les élus participants que la dégustation des colis des aînés est reportée au 6 mai 2026. Elle informe également qu'une invitation sera adressée à l'ensemble du Conseil Municipal pour une rencontre élus – agents le 30 avril 2026 à 18H30 ainsi qu'une invitation pour la visite des bâtiments communaux le 3 juin 2026 à 18H30

Une réunion publique d'information sera organisée par Transdev au profit des habitants de la Commune. La date reste à confirmer

Lors des élections municipales 2026, la liste menée par Mme Odile VILLARD avait émis la possibilité d'installation d'un médecin sur la commune. Mme Delahaye a interpellé Mme Villard à ce sujet, qui lui a demandé de bien vouloir se rapprocher de Mr Leclerc et Mme Darbon, élus de la liste de Mme Villard et qui siègent aujourd'hui au Conseil municipal. Mr Leclerc et Mme Darbon confirment malheureusement que ce médecin avait prévu de s'installer sur la commune à la seule condition que Mme Villard soit élue Maire de la Commune.

Mme ARTUR informe que DSN a réservé la salle Ansquer du 19 au 22 mai 2026 afin de présenter un spectacle aux enfants de l'école de Rouxmesnil-Bouteilles « Au jardin des potiniers ». Il s'agit de la 2^{ème} édition du festival JEDI dont la commune avait la primeur l'an dernier, et qui propose des spectacles à destination des enfants et des familles. Plusieurs représentations sont prévues pour notre commune :

- mercredi 20 mai : 11h - 15h et 18h à destination des familles.
- jeudi 21 mai : 9h30 - 11h - 14h30 à destination des élèves de notre groupe scolaire.
- vendredi 22 mai : 9h30 - 11h - 14h30 à destination des élèves de notre groupe scolaire.

Le jeudi 21 mai sera une journée réunissant élus et professionnels de l'enfance, qui se déroulera de la façon suivante :

- Les représentants de DSN partiront de la gare de Dieppe à 13h et chemineront à pied jusqu'à Rouxmesnil avec reconnaissance des plantes sauvages.
- Le spectacle débutera à 14h30 avec enfants - pros et élus.
- Puis de 15h20 à 16h atelier pop-up avec le même public.
- Et enfin de 16h à 17h : temps d'échange avec pros et élus, autour des initiatives pour prendre soin de la jeunesse en prenant soin de son environnement naturel

A noter qu'à l'issue de la séance du mercredi 15h, un atelier pop-up sera également proposé aux familles.

Séance levée à 20H55

<u>OBSERVATIONS</u>	<u>SIGNATURES</u>	
	<u>Secrétaire de séance</u>	<u>Le Maire</u>
	